

RAPPORT D'ACTIVITÉ TECHNIQUE

BILAN 2015



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU **SCoT 2030** DE LA RÉGION URBAINE DE GRENOBLE

SOMMAIRE

Introduction	2
L'équipe technique - Organigramme	4
1) Expliquer les choix retenus par les élus du SCoT, territorialiser les enjeux SCoT/DAC à l'échelle locale	6
2) Aider à la convergence des positions des personnes publiques associées autour des orientations SCoT/DAC	9
3) Tableau de bord 2015 des documents d'urbanisme	10
4) Participation de l'EP-SCoT à la CDAC de l'Isère - Rapport annuel	16
5) Les actions de 2015 de l'outil Communauté de l'eau, plateforme d'acteurs à l'échelle SCoT.....	20

L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU SCOT

Ce rapport technique proposé dans le cadre de la préparation du budget 2016, vise à rendre compte de l'affectation des moyens donnés par les EPCI membres de l'établissement public du SCoT, en 2015.

Cet établissement a pour mission principale l'élaboration et la mise en oeuvre du SCoT sur les fondements de l'article L. 143-40 et suivant du code de l'urbanisme (version en vigueur au 15 janvier 2016). Depuis 2008, il accueille également une plateforme d'acteurs supra-communautaire : la communauté de l'eau.

• Le SCoT

Ce rapport d'activités s'inscrit dans le travail d'évaluation des politiques du SCoT, au regard des moyens mobilisés.

La mission technique de l'EP SCoT est assurée par le directeur, Philippe Auger, trois chargés de mission, une apprentie et porte sur l'ensemble des communes (279 depuis 2014) et collectivités (10 EPCI) de la région grenobloise :

Olivier Alexandre : Grésivaudan et CAPV - (80%) / Instruction dossiers CDAC - Coordination Commissions Commerces et Environnement

Maxime Dorville : Sud Grésivaudan et Bièvre - (100%) / Outils web - Coordination Commission Urbanisme et Habitat

Stéphanie Machenaud : Métro et Trièves - (90%) / Référente urbanisme opérationnel - Coordination Commissions Déplacements et Evaluation

Amandine Decerier : Apprentie puis chargée de mission en appui (100%) / Gestion de la questure des Commissions

Accompagnés d'une assistance administrative et financière :

Mara Calabro - (80%) / Secrétariat de direction

Karine Poncet-Moise - (40%) / Gestion comptable

Soit 4,9 équivalent temps pleins.

Pour l'**Établissement public du SCoT** de la région grenobloise les grandes lignes de son activité s'articulent autour des objectifs suivants débattus dans le cadre des séminaires de 2014 et 2015 sur la mise en oeuvre du SCoT :

- **Se donner collectivement les moyens de mettre en oeuvre le SCoT :**

- suivi du document SCoT (élaboration, modification, révision)
- animation de commission d'élus et de communautés d'acteurs du territoire autour des grandes questions du SCoT
- aider à la compatibilité entre le SCoT et les documents d'urbanisme locaux

- **S'approprier le SCoT** par un travail d'animation et d'information auprès des acteurs du territoire
- **Évaluer l'efficacité du SCoT** par un suivi régulier des impacts du SCoT sur les politiques d'aménagement.

L'ensemble de ces missions s'appuie également sur les apports de l'ingénierie de l'Agence d'Urbanisme de la région grenobloise (AURG), dans le cadre d'une convention annuelle prévoyant la nature des travaux pour le compte du chantier SCoT. L'outil mutualisé d'ingénierie installé dans un cadre départemental pourra à terme devenir un partenaire important pour faciliter la mise en compatibilité des projets.

• La communauté de l'eau

En sus des missions autour de la mise en oeuvre du SCoT, l'EP SCoT est structure d'accueil de la Communauté de l'Eau qui est une plateforme d'acteurs rassemblant les producteurs et les distributeurs d'eau potable à l'échelle du SCoT.

Il s'agit d'un outil créé en 2007 par les membres fondateurs que sont la Régie des eaux de Grenoble (SPL eau de Grenoble), le SIERG, la ville de Grenoble et le syndicat mixte du schéma directeur.

De nombreux autres partenaires (collectivités, intercommunalités ayant la compétence eau potable, syndicats, CLE de SAGE) ont rejoint depuis les précurseurs. A compter du 1er janvier 2015, du fait des transformations territoriales issues de la loi MAPTAM (avec notamment la création de la Métropole de l'agglomération grenobloise) et suite à une délibération prise en Comité syndical le 22 octobre 2014, la Communauté de l'eau potable, transformée en Communauté de l'eau, est maintenue dans le SCoT par convention triennale (2015 - 2018).

L'ouverture de la plateforme à de nouveaux thèmes de travail permet de répondre au mieux aux attentes des collectivités adhérentes sur des sujets tels que eau pluviale et aménagement ou inondabilité, tout en conservant ses objectifs principaux :

- La sécurisation de l'alimentation en eau potable
- Les composantes économiques et sociales du prix de l'eau
- Et des travaux sur la gestion des services.

La Communauté de l'eau est une Conférence permanente au sein de l'EP SCoT, alimentée par les apports de ses membres et des subventions, avec l'appui d'un personnel dédié et d'expertises extérieures selon les besoins. Une convention cadre triennale entre l'EP SCoT et les différents partenaires fixe les modalités de fonctionnement techniques et financières, avec l'aide d'un programme renouvelé annuellement.

Elle est animée par une ingénieure, Cécile Benech, un chargé de mission, et un appui d'assistance administrative, Mara Calabro.

L'ÉQUIPE TECHNIQUE DE L'EP SCOT - ORGANIGRAMME



COMMUNAUTÉ DE L'EAU



Cécile BENECH
Chargée de mission
Responsable Communauté de l'Eau



Antoine BROCHET
Chargé de mission
Doctorant



Mara CALABRO
Assistante de direction

Chapitre 1

Expliquer les choix retenus par les élus du SCoT, territorialiser les enjeux SCoT/DAC à l'échelle locale

● Répondre aux missions de Personne Public Associée

48 % du temps de travail (cf. répartition des tâches p. 8)

La représentation de l'EP SCoT auprès des communes (PLU, ...), des EPCI (PDU, PLH, PCET, ...), de la Région (SRCE), et des SCoT limitrophes consiste à accompagner l'élaboration et la modification des documents d'urbanisme (PLU, Cartes communales, POS, Schéma de secteur), des projets (déclaration de projet), et des documents de programmation (PDU, PLH). Cette mission est notamment formalisée par un avis signé du président de l'EP SCoT sur les documents d'urbanisme arrêtés.

Elle se traduit par une présence auprès des territoires **(125 demi journées en déplacement sur les territoires)** à travers :

- **Des réunions strictement liées au rôle de PPA.** Il s'agit d'un accompagnement des communes en procédure de modification/révision de leur document d'urbanisme par les agents de l'EP SCoT. Le rôle de l'EP SCoT est de faciliter la mise en oeuvre du SCoT dans l'élaboration des documents d'urbanisme.

- **Des réunions techniques en commune pour la compatibilité des procédures et documents d'urbanisme** (à différencier des réunions PPA en communes) :

Informar des enjeux de la mise en compatibilité des procédures (projets d'aménagements), des priorités (enveloppe foncière urbanisable, programmation de logements, développement commerciale...) et des démarches à mettre en place. Proposer un accompagnement sur mesure, en terme de méthodes, afin

d'atteindre les objectifs donnés par le SCoT. Anticiper les éventuelles démarches intercommunales dans un objectif de rationalisation des dépenses liées à l'élaboration des PLU.

Interventions :

St Michel les Portes, Clelles, Monestier du Perci, St Martin de la Cluze, St Martin de Clelles, St Nazaire les Eymes, St Vincent de Mercuze, Herbey, Crolles, Grenoble, La Metro, Communauté de communes Bièvres Est (Présentation SCoT, zone éco Bièvre Dauphine), Communauté de communes Gresivaudan

- Le maintien d'une « hot line » :

Réponse par mail, téléphone et sur rendez-vous aux questions techniques des services, bureaux d'études, opérateurs commerciales, élus et particuliers.

● Préparation des commissions thématiques du SCoT

Invitations, coordination avec l' élu référent, animation de la commission en collaboration avec l'AURG, compte rendus, lettres d'informations.

Ces commissions ont pour but d'apporter des éléments complémentaires de diagnostic et/ou de compréhension, de favoriser les convergences avec les EPCI et les acteurs du territoire afin de développer l'émergence de projets compatibles avec le SCoT.

Elles sont accompagnés d'une lettre d'information correspondante, synthétisant les enjeux, les grandes questions abordés et les pistes de travail.

- 1 Commission Commerces : élu référent R. Pinet
- 2 Commissions Déplacement : élu référent L. Remond
- 2 Commissions Économie élu référent P. Béguery
- 1 Commission Urbanisme / Habitat : élue référente C. Garnier
- 1 Commission Évaluation : élue référente L. Théry
- 1 Commission Environnements : élu référent J. Dutroncy

● Communication institutionnelle

- Journal SCoT : les 30 questions du SCoT
- Lettres d'informations des différentes commissions (8 lettres en 2015)
- Refonte du site web du SCoT - mise à jour des contenus du site web régulières
- lancement en mars 2015, plus de 5 000 utilisateurs cumulés depuis.

● Formation des acteurs de l'urbanisme et de l'aménagement

Intervention en ateliers et séminaires, conception des présentations : IGA, ENSAG, Ecole National des Ponts et Chaussées, CNFPT, Institut d'Urbanisme de Grenoble, DU Université Joseph Fourier, Région Rhône-Alpes, CCI

● Suivi et participation à des travaux d'études

Être interlocuteur (réunions de travail, réactions écrites) d'équipes de recherche en restituant les enjeux propres au SCoT (contenu et pratique) et assurer une veille stratégique sur les problématiques urbaine et territoriale. Exemple : AMI Saint Marcellin (2015-2016), ESNET, Rurbance, POPSU,...

● Formation / séminaires DDT

Présence des chargés de missions aux formations DDT (densité, procédures, loi

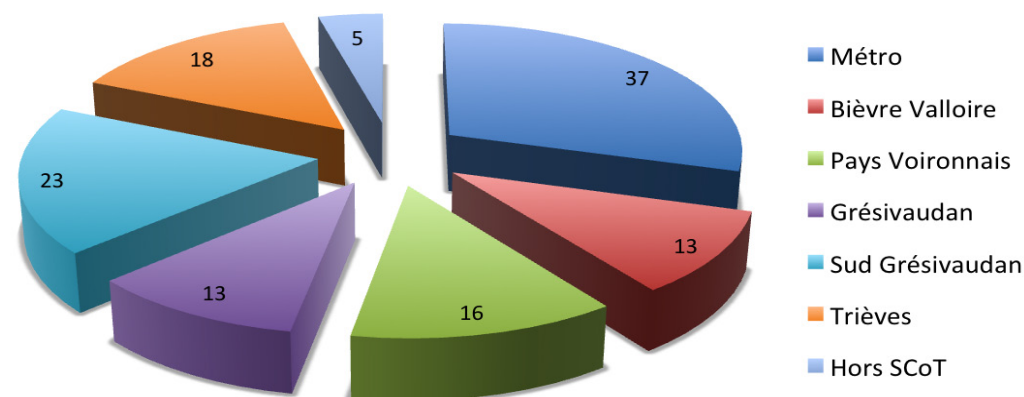
ALUR, loi MAPTAM, ...). Animation d'un atelier sur les orientations du SCoT en matière d'intensité urbaine (décembre 2015).

● Contentieux

- Trait d'Union : purgé
- SAS Seyssinet Pariset : purgé
- Communauté de communes de la Bourne à l'Isère : désistement début 2016

● Synthèse

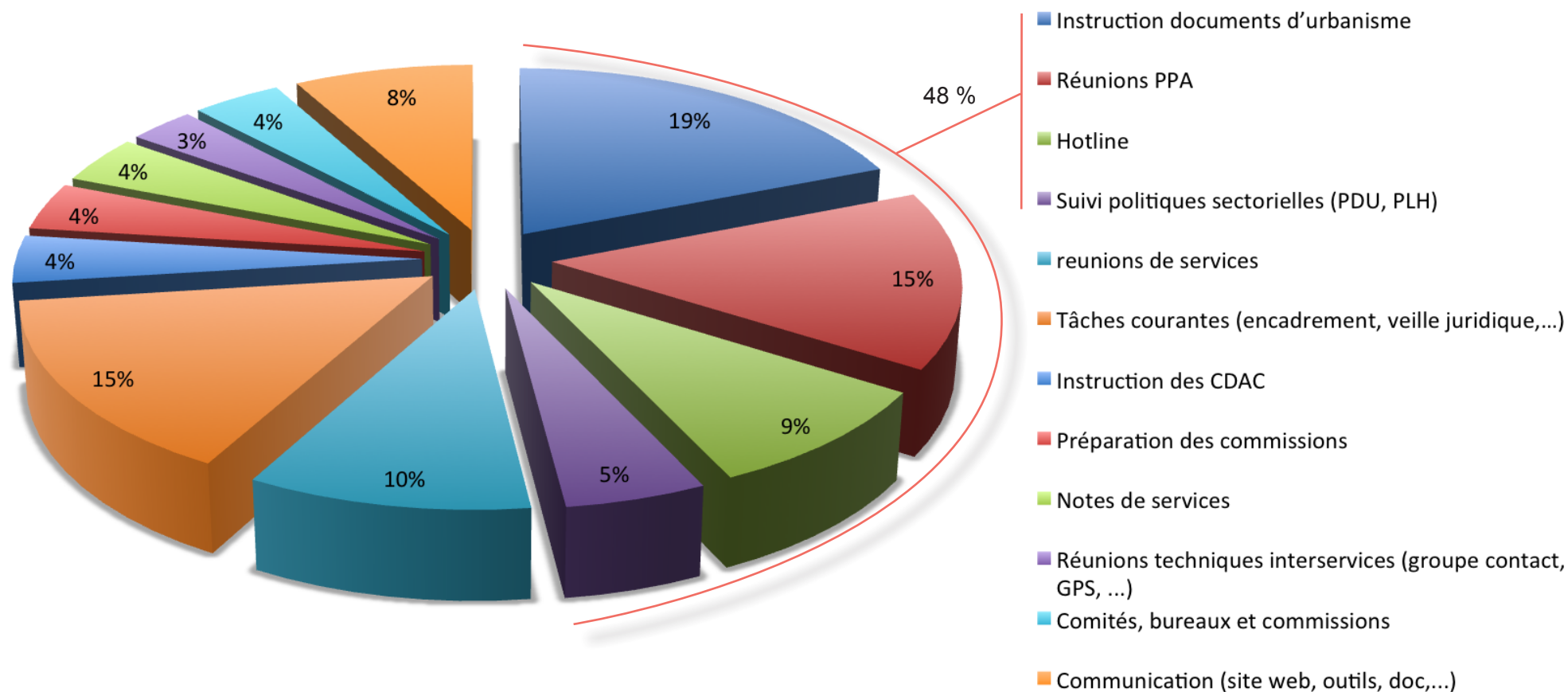
L'année 2015 a été marquée par un **fort développement auprès des communes : 125 déplacements contre 62 en 2014**. Les 3 territoires les plus actifs ont été la Métro, le Sud Grésivaudan et le Trièves (accompagnement des travaux de PLU des communes dans la Métro, accompagnement de deux opérations complexes dans le sud Grésivaudan (AFU de Saint Lattier et AMI de Saint Marcellin), accompagnement des PLU dans le Trièves et présentation du SCoT aux communes).



Nombre de déplacements dans les différents secteurs du SCoT en 2015

● Synthèse (suite)

La présence auprès des territoires constitue également le premier secteur d'activité de l'équipe technique du SCoT avec 48 % du temps de travail.



Répartition des tâches des chargés de mission sur l'année 2015

Chapitre 2

Aider à la convergence des positions des personnes publiques associées autour des orientations SCoT/DAC

● Groupe contact SCoT / DDT / AURG

Identification des “points durs” de la mise en œuvre du SCoT dans les PLU. Mise en place d'une interprétation et d'une méthodologie d'application communes des règles du SCoT : 2 réunions en 2015 qui ont mobilisé l'ensemble des chargés de mission et le directeur de l'EP SCoT, le pôle urbanisme et planification de la DDT et les référents SCoT de l'AURG.

● Groupe Projet SCoT

Réunion des techniciens des EPCI en charge du suivi du SCoT, de la DDT et de la Région Rhône-Alpes, du CG 38 avec l'appui de l'AURG : 2 réunions en 2015

- points d'info sur les travaux SCoT en cours (intensification urbaine)
- mise en compatibilité des documents d'urbanisme locaux (état des lieux, risque juridique, méthodologie)
- remontées des territoires sur la mise en œuvre du SCoT

● Travaux de coordination interterritoriale

- Inter SCoT/PNR du Sillon Alpin
- Fédération des SCoT Rhône Alpes, «SCoT de montagne» (2 journées en 2015)

Coordination nationale des SCoT - Comité technique national de la Fédération nationale des SCoT

Chapitre 3 Tableau de bord 2015 des documents d'urbanisme

L'année 2015 montre une recrudescence de l'activité autour de l'élaboration des documents d'urbanisme :

- **84 procédures** ont demandé la présence d'un chargé de mission
- **38 avis PPA** ont été rendus (contre 25 en 2014).

Au total, **23 nouvelles procédures** de révision de documents d'urbanisme ont été lancées (contre 14 en 2014).

Tableau des documents d'urbanisme suivis et des avis rendus en 2015

METRO	
Bresson	Révision du POS - Avis favorable avec réserves (consommation foncière, délimitation de l'espace préférentiel, localisation des commerces)
Brié et Angonne	Modification simplifiée du POS - Révision du POS en cours
Champagnier	Révision du POS - Avis favorable avec remarques (demande de justifications complémentaires)
Champ Sur Drac	Révision du POS - Avis favorable avec réserves (accueil commerces hors ZACOM)
Claix	Révision de PLU - Phase PADD
Domène	Révision POS - phase arrêt - procédure interrompue
Echirolles	Modification du PLU - Révision du PLU en cours
Eybens	Révision du PLU - Favorable avec remarques (demande de justifications complémentaires)
Fontaine	Modification du PLU - Révision du PLU en cours
Fontanil	2 déclarations de projet et mises en compatibilité du PLU - Avis favorable avec remarques (secteur Palluel servitude de logements) / Avis favorable sans remarques (secteur Nord Chancelière)
Gières	Modification du PLU - Révision du PLU en cours
Herbeys	Modification simplifiée du POS - Avis avec remarques (consommation d'espace et faible densité révision du POS en cours)

METRO	
Jarrie	Révision de POS - Phase PADD
La Tronche	Révision de PLU - Phase arrêt - Procédure interrompue
Le Gua	Arrêt du PLU prévu prochainement
Le Pont de Claix	Arrêt du PLU (18 décembre 2015)
Mont Saint Martin	Révision de POS - Avis favorable avec remarques (znieff, sièges d'exploitation, précisions sur la consommation d'espace)
Noyarey	Révision de PLU - Avis défavorable (consommation foncière, délimitation de l'espace préférentiel, espaces économiques L.122-1-5-VII)
Saint Martin d'Hères	DUP et mise en compatibilité du PLU - Favorable avec remarques (secteur Daudet servitude de logements) Déclaration de projet et Mise en compatibilité du PLU - Avis favorable (projet Voltaire)
Sappey en Chartreuse	Déclaration de projet et mise en compatibilité du PLU - Avis favorable avec remarques (insertion paysagère et accroche avec le bourg) / Modification du POS - Sans remarque particulière
Sassenage	Déclaration de projet et mise en compatibilité du PLU - PV en attente (secteur des Isles en attente validation risques DDT)
Seyssinet-Pariset	Déclaration de projet et mise en compatibilité du PLU - Avis favorable
Varces	Modification du PLU - Avis avec remarques (interrogation logements sociaux)
Venon	Modification simplifiée du POS - Avis avec remarques (consommation d'espace et faible densité)
Vif	Élaboration partielle de PLU - Avis favorable avec remarques (Secteur Pré Gambu demande de justifications complémentaires révision du PLU en cours)
Vizille	Échanges projet d'extension commerciale - Courrier au maire
TRIEVES	
Clelles	Présentation du SCoT aux élus
Cordeac	Présentation du SCoT aux élus
Cornillon en Trièves	Carte Communale - Lancement de la procédure
Mens	Suivi du PLU (lancé en 2014) - Arrêt en Janvier 2016
Monestier de Clermont	Révision de PLU - Lancement de la procédure

Monestier du Percy	Présentation du SCoT aux élus
Saint Martin de la Cluze	Révision de POS - Lancement de la procédure - Rencontre élus
Saint Michel les Portes	Présentation du SCoT aux élus
Saint Sebastien	Présentation du SCoT aux élus
BIÈVRE - VALLOIRE	
Apprieu	Déclaration de projet «parc photovoltaïque» et mise en compatibilité du PLU - Avis avec remarques (Intégration du projet en espace économique stratégique région urbaine, consommation foncier économique)
Bellegarde -Poussieu	Modification POS - Avis favorable
Chalon	Élaboration du PLU - Procédure en cours
Faramans	Élaboration du PLU - Procédure en cours
Gillonay	Modification simplifiée N°1 - Avis favorable
La Côte Saint André	Examen conjoint - Modification
Le Grand Lemps	Modification N°2 du POS - Avis favorable
Oyeu	Déclaration de projet et Mise en compatibilité du PLU
Pisieu	Suivi de la procédure de révision du POS en PLU
Revel Tourdan	Suivi de la procédure d'élaboration du PLU
Saint Didier de Bizonnes	Suivi de la procédure de révision du POS en PLU - Avis favorable avec réserves (objectifs de production de logements neufs, dimensionnement du foncier, justification prise en compte du potentiel foncier)
Saint Geoires	Révision du POS en PLU - Avis favorable
Territoire de Beaurepaire	Suivi de la procédure PLH - compatibilité SCoT
Thodure	Élaboration du PLU - Procédure en cours
CAPV	
Bilieu	Modification du POS - Avis favorable
Charancieu	Révision du PLU - Avis favorable avec remarques (clarté objectifs logement / dimensionnement)
Coublevie	Modification du PLU - Avis favorable
La Murette	Modification du PLU - Avis favorable

Le Pin	Réunion politique autour des problématiques de rétention foncière dans les OAP
Massieu	Révision du PLU - Suivi révision et diagnostic PLU
Moirans	Révision du PLU - Préparation modification/suivi révision/suivi projet gare
Paladru	Révision du PLU - Suivi révision (Rédaction d'un argumentaire de compatibilité SCoT pour le projet centre-bourg)
Saint Jean de Moirans	Révision du PLU - Suivi révision et diagnostic PLU
Voiron	Modification du PLU - Examen conjoint : avis favorable
SUD GRÉSIVAUDAN	
Beauvoir en Royans	Carte communale approuvée
Chatte	Suivi projet de développement éco / commerce
La Rivière	Suivi élaboration du PLU - Procédure PLU en cours
Montaud	Suivi du PLU (lancé en 2014)
Murinai	PLU approuvé - Modification N°1 - Avis favorable
Morette	Révision / modification du PLU - Procédure en cours
Polienas	Suivi procédure de révision allégée du PLU
Presles	Suivi de la carte communale (lancé en 2014)
Rencurel	Suivi élaboration du PLU - Procédure PLU en cours
Saint Antoine de l'Abbaye	Suivi élaboration du PLU - Procédure PLU en cours
Saint Hilaire du Rosier	Révision de POS en PLU - Point de débat sur la densité près de la gare sur le secteur de l'OAP
Saint Just de Claix	Révision du POS en PLU - Phase PADD
Saint Lattier	Révision du POS en PLU - Incompatibilité SCoT sur potentiel gisement foncier (AFU + dents creuses)
Saint Marcellin	Suivi AMI revitalisation centre bourg
Saint Nazaire en Royans	Suivi élaboration du PLU - Procédure PLU en cours
Saint Romans	Révision de POS en PLU - Phase PADD
Saint Sauveur	Suivi projet de lotissement avec la commune et les différents partenaires.
Vinay	Modification N°1 PLU - Avis Favorable

GRESIVAUDAN	
Allevard	Déclaration de projet - Examen conjoint : avis favorable
Bernin	Révision PLU - Avis favorable
Biviers	Révision PLU - Suivi révision
Chamrousse	Révision PLU - Suivi révision
Crolles	Modification PLU - Projet commercial (règlement commercial)
Frogès	Révision PLU - Avis favorable sous réserve de précisions au règlement de la zone Ui concernant le développement commercial
La Buissière	Révision PLU - Suivi révision
La Chapelle du Bard	Révision PLU - Suivi révision, diagnostic PLU
La Combe de Lancey	Révision PLU - Demande de consultation de l'EP SCoT
La Flachère	Révision PLU - Avis favorable
La Pierre	Révision PLU - Avis favorable sous réserve de compléments concernant la production de logements, l'espace de développement de la commune, l'espace référentiel
Laval	Révision PLU - Demande de consultation de l'EP SCoT
Le Cheylas	Modification PLU - Suivi modification
Le Touvet	Projet commercial - Préparation CDAC, dimensions projet - Courrier du Président au Maire
Les Adrets	Révision PLU - Avis défavorable
Montbonnot	Révision PLU - Suivi révision
Revel	Révision PLU - Suivi révision
Saint Ismier	Modification PLU - Avis favorable sous réserve de précisions au règlement de la zone Ui concernant le développement commercial
Saint Jean le Vieux	Révision PLU - Avis favorable avec demande de précisions sur la consommation d'espace
Saint Mury Monteymont	Modification PLU - Avis favorable
Saint Nazaire les Eymes	Révision PLU - Demande de consultation de l'EP SCoT
Villard-Bonnot	Révision PLU - Avis favorable avec réserve compatibilité objectifs logements et densité Modification PLU

HORS SCoT	
Autrans	Modification simplifiée du PLU - Sans remarque - Élaboration PLUi en cours
La Chapelle en Vercors	Modification simplifiée du PLU - Sans remarque
Méaudre	Modification simplifiée du PLU - Sans remarque - Élaboration PLUi en cours
PLUi Vercors	Suivi PLUi (PPA)
Vaujany	Modification simplifiée du POS - Sans remarque

Chapitre 4

Participation de l'EP-SCoT à la CDAC de l'Isère - Rapport annuel

Depuis 2009, l'EP SCoT siège en Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC), qui délivre les autorisations préalables à la création ou à l'extension des commerces d'une surface supérieure à 1000 m². **Depuis 2015, une évolution législative permet de rendre un avis sur le document de demande de permis de construire, ce qui est censé réduire les écarts entre le dossier de projet instruit et l'opération finale.**

Au total, **88 projets ont été examinés en CDAC depuis 2010 dont 66 autorisés (75 %)**. Sur les 66 autorisations délivrées, 22 (25 %) ont été accordées en dépit de l'avis de l'EP SCoT.

En 2015, 6 projets ont été déposés en CDAC et tous ont été autorisés. Il n'est pas exclu que certains de ces projets fassent l'objet d'un recours à venir mais il n'est pas possible, aujourd'hui, d'en faire le décompte. Par ailleurs, la Commission Nationale d'Aménagement Commercial (CNAC) a entériné 3 décisions :

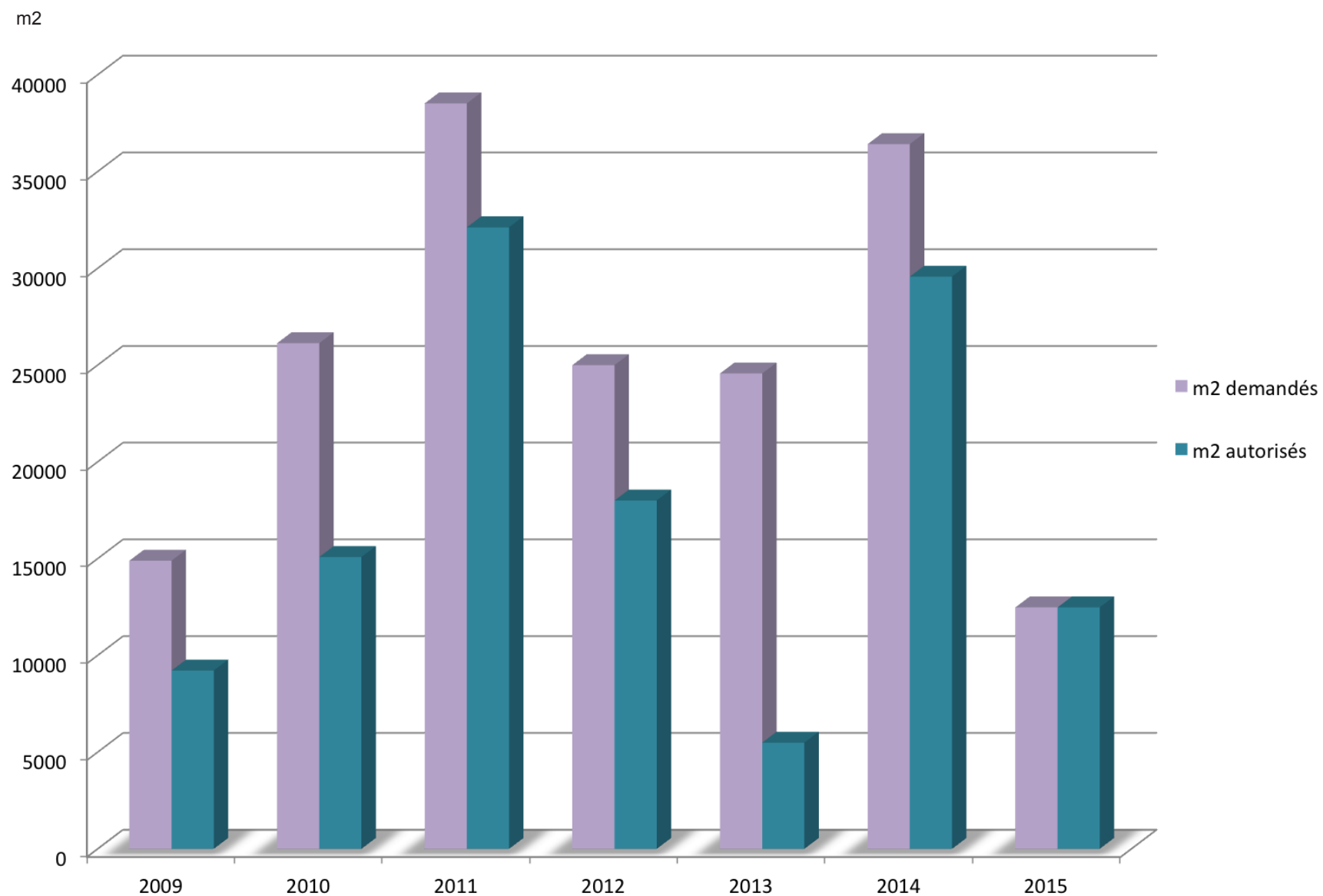
- **2 avis favorables de CDAC**
- **1 avis défavorable du Conseil d'Etat**

La CNAC a également remis en cause l'avis favorable d'une CDAC, en refusant l'autorisation de création d'une surface alimentaire à St-Marcellin.

Bilan des surfaces :

Durant l'année 2015, 12 473 m² de surfaces commerciales ont été autorisées dans la RUG. C'est peu au regard des années précédentes, et deux fois moins qu'en 2014 (cf tableau récapitulatif page 19).

On peut noter que l'annulation en CNAC, de l'autorisation des surfaces alimentaires à St-Marcellin rapporte les surfaces autorisées en 2014 de 29 835 m² à 28 558 m² dans la RUG.



Évolution des m2 demandés et des m2 autorisés en CDAC depuis 2009

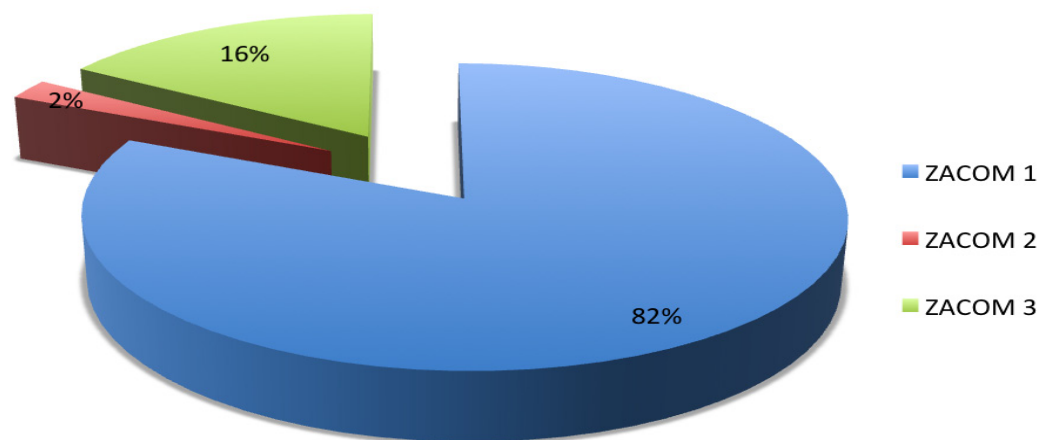
Localisation des surfaces :

En 2015, les surfaces autorisées ont concerné en grande partie des espaces préférentiels de développement (ZACOM 1), et se répartissent essentiellement entre le Pays Voironnais et la Métropole ; seuls 240 m2 ont été accordés dans le Sud Grésivaudan (Chatte).

Bien que le nombre de projets déposés soit faible, on peut considérer cette tendance récente et conforme aux orientations du SCoT, comme une inflexion positive dans un contexte national où le lien entre désaffectation commerciale des centres-ville et développement des zones de périphérie est confirmé par les opérateurs commerciaux eux-mêmes (source : PROCOS, fédération d'enseignes commerciales, 2016).

Il y a eu (CDAC) :

- 3 projets autorisés en ZACOM 1, totalisant 8824 m2
- 1 projet autorisé en ZACOM 2, sur 240 m2
- 2 projets autorisés en ZACOM 3, totalisant 1750 m2



Répartition par ZACOM des surfaces autorisées en 2015

Année	Dossier (nombre)	m² demandés	m² autorisés	Avis de l'EP SCoT	Décisions CDAC
2010	19	26 125 m²	15 075 m² (soit 58 % des m² demandés)	10 favorables 5 défavorables 2 abstentions = 58 % favorables (EP SCoT excusé : 2)	11 favorables 8 défavorables = 58 % favorables
2011	17	38 519 m²	32 115 m² (soit 83 % des m² demandés)	8 favorables 5 défavorables 2 absentions = 53 % favorables (EP SCoT excusé : 2)	13 favorables 4 défavorables = 76 % favorables
2012	14	24 992 m²	17 998 m² (soit 72 % des m² demandés)	7 favorables 3 défavorables 2 abstentions = 64 % favorables (EP SCoT excusé : 2)	12 favorables (dont 2 accords tacites) 2 défavorables = 86 % favorables
2013	13	24 562 m²	5 487 m² (soit 22 % des m² demandés)	1 favorables 3 défavorables 4 abstentions = 12 % favorables (EP SCoT excusé : 5)	8 favorables 5 défavorables = 62 % favorables
2014	19	36 414 m²	29 566 m² (soit 81 % des m² demandés)	13 favorables 2 défavorables 1 abstention = 84 % favorables (EP SCoT excusé : 1)	16 favorables (dont 1 tacite) 3 défavorables = 84 % favorables
2015	6	12 473 m²	12 473 m² (soit 100 % des m² demandés)	5 favorables 1 abstention = 83,5 % favorables	6 favorables = 100 % favorables (dont 1 accord tacite faute de quorum)
Total	88	163 085 m²	112 714 m² (soit 69 % des m² demandés)	44 favorables 18 défavorables 12 abstentions = 50% favorables (EP SCoT excusé : 14)	66 favorables (dont 4 accords tacites) 22 défavorables = 75 % favorables

Chapitre 5

Les actions 2015 de l'outil Communauté de l'eau, plateforme d'acteurs à l'échelle SCoT

■ Pour mémoire,

Au dernier trimestre 2014, il a été validé politiquement le maintien de la Communauté de l'eau potable dans le SCoT (délibération prise le 22 octobre 2014), avec une ouverture sous d'autres thématiques plus large dans le domaine de l'eau. Pour ce faire une nouvelle convention cadre triennale a été rédigée et tient lieu de document de référence pour les travaux. Afin de mieux répondre aux demandes, la Communauté de l'eau potable est devenu Communauté de l'eau au 1er janvier 2015.

■ Suite aux évolutions évoquées ci dessus, la Communauté de l'eau a inscrit plusieurs nouveaux chantiers dans son programme d'étude, suite aux sollicitations de ses adhérents.

Ces chantiers succèdent aux deux grandes études menées par la Communauté de l'eau potable depuis 2007, date de sa création :

- une étude de 3 ans menés avec l'État (DDT, ARS) sur tout le territoire du futur SCoT sur la gestion globale de la ressource qui a débouché sur un plan d'actions par territoire (plan de sécurisation inscrit dans le DOO du SCoT approuvé en décembre 2012

- et une étude axée plus particulièrement sur l'harmonisation / construction du prix de l'eau potable (« le prix de l'eau) dans le bassin grenoblois (étude réalisée entre 2010 et 2014) Le travail effectué a été moteur et a permis des avancées territoriales qui ont été « rattrapées » par la loi sur la modernisation de l'action publique et d'affirmation des Métropoles (loi MAPTAM du 27 janvier 2014).

La réforme territoriale (acte 3 de la décentralisation) avec la promulgation des lois

MAPAM (ou MAPTAM – en 2014), et de la loi NOTRe (le 7 août 2015) est un élément de complexification mais également un élément de nécessaire évolution dans le périmètre du SCoT.

Le premier résultat (suite à la loi MAPTAM) est la création de la Métropole de l'aire urbaine grenobloise au 1er janvier 2015, avec de fait la prise de compétence obligatoire de l'eau potable à cette date. De profondes mutations structurelles en découlent en cours de stabilisation.

De nombreux territoires à l'échelle du SCoT sont également en réflexion à différents niveaux :

- soit ils se questionnent sur l'éventualité de prise de compétence dans le domaine de l'eau (eau potable et/ ou assainissement), exemple de l'intercommunalité Le Grésivaudan),

- soit ils se posent la question de fusionner dans le cadre de la simplification territoriale (exemple du Sud Grésivaudan composé de 3 intercommunalités et qui devraient fusionner en une seule en 2016/2017 et où l'eau est un sujet majeur).

La révision du SDCI - qui devait être finalisé initialement au 31 décembre 2015 mais qui bénéficie d'un temps d'ajustement plus important par la loi NOTRe (adoption du schéma au plus tard fin 2016) - joue également un rôle important sur les évolutions territoriales, notamment au niveau des syndicats. De fait de nouvelles questions/ interrogations sont posées dans le cadre de la plateforme.

Enfin, dans le domaine de l'eau, une nouvelle compétence, la GEMAPI, devra être prise par les collectivités au 1er janvier 2018 (initialement 1er janvier 2016, mais recul de la date dans le cadre de la loi NOTRe). A ce sujet de nombreuses zones d'ombre perdurent, et pourraient être discutées dans la plateforme, en collaboration avec les partenaires institutionnels entre fin 2015 et 2017.

Le programme d'action 2015 (en lien avec les objectifs de la convention cadre triennale - annexe A) a permis de commencer à répondre à ces grandes questions à l'échelle inter territoire. Par ses chantiers et ses temps d'information prévus, la plateforme de la Communauté de l'eau a aidé à la hauteur de ses moyens, à répondre à certaines problématiques, en croisant les enjeux du grand cycle et du petit cycle de l'eau avec l'aménagement du territoire, et tout en conservant un volet sur les actions qui ont fait sa force : la sécurisation de la gestion globale en eau et les réflexions sur la durabilité économique et sociale du prix de l'eau.

Ces chantiers seront encore, pour la grande majorité, à l'ordre du jour du programme d'actions de la Communauté de l'eau en 2016 et 2017, et seront complétés selon les besoins (et ce notamment du fait des reports engendrés par la loi NOTRe sur l'obligation de prise de compétence eau potable et GEMAPI).

Plus que jamais la plateforme est le lieu de discussion informel et d'échanges entre collectivités, dans ce contexte qui peut être inquiétant car sans lisibilité affirmée. Des demandes toujours plus nombreuses émergent :

- de sensibilisation pour les élus et d'informations croisées
- et de mise à disposition d'outils pour tous : note de synthèses, brèves reprenant les actualités, guides, relais et interface avec l'aide des partenariats noués par la Communauté de l'eau (selon les sujets avec la FNCCR, le réseau IDEAL, le GRAIE, l'Etat, les scientifiques, les autres Métropoles...).

● Synthèse des actions 2015 :

■ Action n° 1 : rôle d'animation sur les thèmes et actions du programme

- Parangonnage (benchmarking) par la plateforme à différentes échelles : services d'eau et/ ou collectivités du périmètre de l'EP SCoT, témoignages régionaux (plénière du GRAIE en décembre 2015), nationaux (participation aux journées nationales de la fédération des SCoT 2015 avec intervention du Président de la Communauté de l'eau dans l'atelier SCoT novateur - intervention au département du Val d'Oise dans le cadre d'une « soirée de l'eau » du 14 décembre 2015), voir européens (intervention à Turin à la Turin School of local régulation en septembre 2015).

- Suivi stratégique des dossiers (comités techniques, conférences permanentes d'élus) et montage de dossier de subventions (ONEMA, Agence de l'eau RM et C).

■ Action n° 2 : volet aménagement du territoire

2.1 - Favoriser le lien avec les SAGEs et les contrats de rivières du territoire, participer aux réunions et mutualiser les connaissances : suivi des thèmes eau potable, urbanisme, gestion globale de la ressource avec notamment le suivi des études de sauvegarde des zones d'alimentation en eau potable future du périmètre du SCoT avec le lien bilan besoins ressources,...

2.2 - Veiller à la compatibilité eau et urbanisme entre les documents de planification et assurer le suivi des évolutions : aide technique et interface avec les collectivités du périmètre de l'EP SCoT.

2.3 - Mise en place de réflexions entre gestion du pluvial et formes urbaines / urbanisme

- **Animation d'un groupe technique** permettant de faire un tour de table des techniques alternatives mises en place dans le périmètre du SCoT pour la gestion

du pluvial en lien avec la mise en place encadrée de nouvelles formes urbaines. Quelles sont les questions qui se posent sur cette problématique (3 groupes techniques en 2015 et rédaction d'une note de synthèse - novembre 2015).

- **Organisation d'un atelier Conférence** et visite de terrain le 13 octobre 2015 avec une quarantaine d'acteurs concernés (collectivités, promoteurs, aménageurs...), temps animé par un bureau d'étude spécialisé (SETIS Environnement).

L'objectif du travail sur eaux pluviales et formes urbaines est de sensibiliser les acteurs sur les aspects réglementaires et techniques. En effet, depuis le Grenelle de l'environnement, conforté par les aspects réglementaires imposés par la loi ALURE, des règles doivent être adoptées pour le maintien de la biodiversité en ville (à l'échelle des PLU ou via des règlements intercommunaux tel celui de Grenoble Alpes Métropole). Des traitements des eaux pluviales sont proposés : toiture végétalisée (retenant une partie des eaux), % d'espace vert dans les zones d'activités et mise en place de règle de stationnement restrictive et ce d'autant plus si le secteur est desservi par un Transport en Commun dit TC.

Ce travail sera poursuivi en 2017 avec des visites de terrains et des Conférences ciblées sur un sujet spécifique.

- **Aide à l'organisation avec la Métropole du Forum eau pluviale du GRAIE** sur 1/2 journée pour poursuivre les réflexions et l'information 16 octobre 2014. Cet atelier s'est déroulé le 8 décembre au stade des Alpes avec une intervention de la C- eau en Plénière.

■ Action n°3 : volet grand cycle et petit cycle de l'eau

3.1 - Eau potable et les compétences connexes

Il s'est agi d'assurer une veille sur la fabrique des territoires et les enjeux croisés de l'eau, ce qui a donné lieu :

- à la participation de la plateforme à la question de conciliation des enjeux entre grand cycle et petit cycle de l'eau dans le cadre du SCoT en collaboration avec les grands partenaires (critères : eau potable, environnement, développement économique, touristique et agricole, en s'appuyant sur les SAGEs, les intercommunalités, et les contrats de rivière notamment).

Ce travail a été effectué en lien avec les grands enjeux qui se posent dans le cadre de la MAPAM. En effet, les politiques de l'eau privilégient traditionnellement, depuis la loi sur l'eau de 1964, l'échelle du bassin versant pour gérer les problématiques hydriques.

- au suivi des réunions de présentation faite par l'Etat, participation aux réunions préalable organisé par le SYMBHI avec les services de l'Etat, du Département et les territoires, sur la problématique inondabilité et la future SLGRI en lien avec les TRI (territoires à risque d'inondation).

Ce travail sera poursuivi courant 2016 avec comme objectif de mettre en œuvre une doctrine locale du risque inondation dans une démarche collaborative avec les territoires. Ce travail devra être croisé avec les objectifs du SCoT en matière de développement et d'aménagement du territoire, notamment en terme de développement des zones d'activités économiques des zones d'urbanisation, selon les solutions retenues par l'Etat. L'objectif sera un temps d'information conjoint avec l'Hôtel du département pour sensibiliser les élus et les aménageurs sur le sujet devrait avoir lieu courant de l'année. L'objectif sera diffuser de l'information sur les aspects réglementaires et techniques des lois de modernisation de l'action publique dans le domaine de l'eau pour une meilleure compréhension des directives de l'Etat notamment sur le thème de l'inondabilité et la gestion des risques dans ce domaine (possibilité de présentation d'exemples concrets pris sur le territoire national).

3.2 - Document de synthèse à l'échelle du périmètre du SCoT de tous les acteurs du domaine de l'eau permettant : photographie sous forme de deux cartographies évolutives permettant de voir les possibilités de rationalisation.

■ Action n° 4 : volet sécurisation de la gestion globale de la ressource en eau

4.1 - Mise à jour de l'état des lieux effectués entre 2007 et 2009 sur les territoires du SCoT (phase 1)

A l'échelle du SCoT, la problématique de la sécurisation étudiée en 2007-2010 subsiste dans de nombreux secteurs, et ce bien que les principaux résultats soient inscrits dans le diagnostic et le document d'orientation et d'objectifs du SCoT (pour exemple la sécurisation SIED / SIERG dans le Grésivaudan ; la sécurisation agglomération / Voironnais via le SIERG ou Eau de Grenoble / la sécurisation Voironnais Bièvre Est...).

Une première phase du travail a donné lieu à la rédaction d'un rapport pour les 6 territoires du SCoT comprenant une fiche de synthèse par territoire (dossier restitué en octobre 2015).

Ce dossier qui regroupe une photographie à jour de la gestion de la ressource en eau servira de base à une mise à jour précise du bilan besoins ressources qui sera réalisé en 2016 et 2017 (phase 2).

4.2 - Réflexion prospective sur les risques environnementaux et techniques

Critères : la qualité de l'eau, les périmètres de captage, les problématiques liées aux évolutions climatiques par exemple.

■ Action n° 5 : volet gestion durable des services

5.1 - Durabilité sociale, tarification sociale et ou solidaire des services d'eau et d'assainissement

- La plateforme a assuré une veille réglementaire sur le sujet et une mise en relation des expérimentations lancées à l'échelle du périmètre du SCoT sur la loi « Brottes » (Loi n°2013-312 du 15 avril 2013) en lien avec le travail commencé

en 2014 sur le territoire de Grenoble Alpes Métropole : animation d'un groupe de travail sur les différentes possibilités pour les collectivités d'avoir une réflexion sur la durabilité sociale du prix de l'eau avec la mise en place de tarifications sociales et / ou solidaires - Enquête en cours pour apporter une aide aux collectivités selon les besoins et rédaction d'une note de synthèse (photographie et atouts/limites des pratiques) qui sera complétée en 2016 (aide aux collectivités souhaitant réfléchir à une tarification sociale dans le SCoT).

- Organisation d'un séminaire le 2 juillet 2015 : « Penser l'accès social à l'eau dans le cadre de la loi Brottes : quels enjeux, quels outils et quelles finalités ?

- animation par Marie TSANGA, ingénieur de recherche au sein de l'UMR Gestion territoriale de l'Eau et de l'Environnement « GESTE » sous la tutelle de l'IRSTEA. L'un des objectifs a été d'assurer un retour d'expériences avec d'autres territoires (présentation de la vision nationale par la FNCCR, intervention d'un élu de la ville de Besançon, d'un directeur du service hygiène et propreté de Paris notamment).

- Participation à la rédaction du cahier des charges, au choix du bureau d'étude et au suivi de l'étude pour Grenoble Alpes Métropole (délibération prise le 7 novembre 2014 pour s'inscrire dans l'expérimentation proposée par la loi, en attente du décret - travail basé sur le travail déjà effectué sur la ville de Grenoble et de certaines collectivités de l'agglomération, ainsi que sur les résultats du groupe de travail animé par la Communauté de l'eau potable en 2014) - aide technique au suivi du dossier : participation aux COTECH, COPILS, vérification des données, ... Le travail se poursuivra en 2016 avec le suivi de l'expérimentation.

5.2 - Durabilité économique

- En s'appuyant sur les travaux réalisés entre 2011 et 2014 sur la construction du prix de l'eau dans le bassin grenoblois, la plateforme assure en tenant compte des spécificités de chaque collectivité, un transfert méthodologique sur les connaissances acquises dans le domaine de droits d'eau, pratique des gros consommateurs, jurisprudence et contenu des règlements de service, et informer sur la nécessité

d'application du décret rendement (sensibiliser, expliquer l'intérêt de réaliser les indicateurs SISPEA), réfléchir aux mutualisations possibles.

La gestion durable des services intéresse toutes les collectivités bien au-delà du périmètre de l'étude réalisée sur le bassin de Grenoble Alpes Métropole (avec en filigrane la question du prix/ construction du prix de l'eau - le prix étant pour beaucoup lié / une conséquence de la gestion des services, de ses pratiques).

- Mise en place et animation de nouveaux groupes de travail selon les demandes des adhérents

***un groupe technique sur la problématique des servitudes** : accord verbal, contrat ou titre instaurant la servitude : quelle solution si conflit ? problématique de la prescription acquisitive d'une servitude de droit commun : à partir de combien d'années peut-on parler de servitude acquise ? passage d'une canalisation d'adduction ancienne sur une parcelle devenue depuis constructible : les obligations des deux parties que sont collectivité et « constructeur » - rédaction d'un guide (décembre 2015).

***un groupe technique échelles et modes de gestion des services** : travail préalable à la fusion de certaines intercommunalités sur le périmètre du SCoT engendrant des problématiques de prise de compétence eau potable, assainissement, des problématiques de mutualisation de personnels et / ou de moyens. Ce travail se poursuivra en 2016 avec notamment une Conférence sur le sujet le 3 mars 2016.

En sus des actions, rédaction d'une brève technique avec veille juridique et des temps de formation ou séminaires à l'échelle nationale sur les sujets de la Communauté de l'eau.

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU **SCoT 2030** DE LA RÉGION URBAINE DE GRENOBLE

21 Rue Lesdiguières - 38000 Grenoble

Tél. 04 76 28 86 39 / Télécopie 04 76 47 20 01

epscot@scot-region-grenoble.org

www.scot-region-grenoble.org
